

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-098

Adhésion de la CCPA à la SCIC AUDYSSEES

Date de convocation : 28 juin 2024	Liste des délibérations affichées le : 05.07.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 26 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 0	Autres absents : 57	Votants : 26

Présents : Éric LASSERE (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Néant

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jean-Claude PELOFI (Comus), Éric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Julie LE MORVAN (Espéraza), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), François LACROIX (Espezet), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Honoré GERVAIS (Le Clat), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gvette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Denis MALTAT

Constituée en SCIC depuis 2022, la Coopérative de Transition Ecologique (CTE) Audyssées a pour objectif de faciliter la transition écologique dans toutes ses dimensions, notamment environnementale, économique et sociale, sur un territoire dont la Haute-Vallée de l'Aude est l'épicentre. Elle contribue à structurer un modèle économique territorial adapté à une ruralité post-

industrielle et aux nouveaux enjeux écologiques et sociaux et à transformer un territoire pionnier, dynamique, écologique et solide en un territoire multiple fractures en un territoire pionnier, dynamique, écologique et solide.

Les porteurs de projet de transition écologique sont soutenus à travers un revenu de transition écologique : soutien financier, accompagnement individualisé, mise en réseau.

Fonctionnement :

Par sa vocation de structurer et faciliter la coopération à l'échelle d'un territoire, son fonctionnement se base sur un format **SCIC SAS constitué de 5 collèges** représentant les différentes parties prenantes du territoire :

1. Salariés et producteurs de biens et de services (salariés et RTE),
2. Personnes morales actrices de la transition du territoire,
3. Citoyens engagés,
4. Collectivités publiques,
5. Partenaires scientifiques, techniques et financiers.

L'organe de gouvernance est constitué d'un **conseil coopératif** élu à l'assemblée générale constitué d'un président, de deux co-mandataires sociaux maximum et des membres du conseil coopératif non mandatés.

L'organe opérationnel est divisé en trois pôles:

1. Les services généraux (administration, comptable et social),
2. Le pôle recherche (participation et suivi scientifique des actions),
3. Le pôle d'initiatives (animation territoriale, coordination de projet, suivi et accompagnement des RTE, communication)

Il est proposé au Conseil de devenir sociétaire de la SCIC à travers l'acquisition de 10 parts de capital, coût unitaire de 50 €, soit un montant total de 500 €.

La CC des Pyrénées audoises deviendrait membre de l'Assemblée Générale et, à ce titre, disposerait d'un droit de vote au sein de la CTE.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'objectif porté par la Coopérative de Transition Ecologique (CTE) Audyssées,

Considérant l'intérêt de structurer et de faciliter la coordination à l'échelle du territoire des Pyrénées audoises,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	26	Suffrages exprimés	26
Retraits avant vote	0	Pour	26
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **APPROUVE** la démarche de la CCPA à devenir sociétaire de la SCIC Audyssées à travers l'acquisition de 10 parts de capital d'un coût unitaire de 50 €, soit un montant total de 500 €.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 22/07/24
- ❖ et de sa publication le 22/07/24